



École St-François-Solano  
 3580 rue Dandurand  
 Montréal, Québec H1X 1N6  
 ☎(514) 596-4966  
[stfsolano@csgdm.qc.ca](mailto:stfsolano@csgdm.qc.ca)

Procès-verbal de la 157<sup>e</sup> séance  
**Mardi 21 janvier 2019**  
**18 h 30**

**Étaient présents :**

Raphaël Coulombe  
 Bertille Marton  
 Julie Baillargeon  
 Geneviève Lemoine  
 Marilou Filiatreault  
 Patrick Simard (directeur)  
 Murène Ductan

**Absents**

Isabelle Fortin  
 Dominic Martineau  
 Hugo Braën  
 Josée Laquerre

	Sujets à discuter	Action du CÉ	Minutes
1.	<b>Ouverture de l'assemblée</b>		
2.	<b>Mot de bienvenue et présentation de la nouvelle direction et des membres</b> M. Simard explique qu'il est nommé « par interim » à la direction puisque Mme Lapierre n'a pas encore officiellement pris sa retraite. Le processus de nomination à long terme de la direction de l'école sera réalisé au printemps.		5
3.	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b> Quelques points ajoutés au varia (en rouge). <i>Proposé par M. Filiatreault. Appuyé par J. Baillargeon.</i>	Adoption	3
4.	<b>Adoption du procès-verbal de la 156<sup>e</sup> séance</b> Quelques questions soulevées qui sont ajoutées au suivi du procès-verbal (en rouge). <i>Proposé par M. Ductan. Appuyé par R. Coulombe.</i>	Adoption	5
5.	<b>Suivi au procès-verbal</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nombre de représentants pour le C.É.</b>                Il serait possible d'augmenter le nombre de parents représentants au CÉ considérant le nombre d'élèves. Toutefois, cela demanderait une consultation auprès des enseignants et des parents ainsi qu'une résolution adoptée en AG. Aussi, le nombre de professeurs devrait être proportionnel à celui des parents, ce qui demanderait une implication supplémentaire de la part des professeurs. Une vérification auprès des enseignants prêts à s'impliquer est donc nécessaire avant d'aller plus loin dans le processus.</li> <li>• <b>PTRDI</b>                Pour l'instant, la direction n'a pas de nouvelles quant au redécoupage possible du territoire de l'école ou des maternelles 4 ans. Des chiffres provenant de</li> </ul>		5



	<p><b>secondaire)</b></p> <p>Du financement avait été promis pour ce projet, mais, faute d'animateur qualifié pour donner les ateliers, il est possible que Petite Côte n'ait besoin que de la moitié du financement prévu puisque le projet démarrera probablement en mars plutôt qu'en janvier.</p> <p>M. Filiatreault rappelle que ce projet répond en tous points à ses qualifications et elle en profite pour offrir ses services à SFS (à voir avec la direction).</p> <p><b>c. Projet Point de match</b> <b>d. Projet X-expression</b></p> <p>Ces deux projets ont un financement autonome et ils fonctionnent bien.</p> <p><b>d) Activité « Double corde »</b></p> <p>Pour l'instant, il n'y a que 7 inscriptions. À suivre...</p>		
10.	<p><b>Service de garde</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Demande de modifications des heures d'ouverture</b></li> </ul> <p>Demande effectuée par un seul parent. Le CÉ pourrait décider d'ouvrir le SDG plus tôt, comme le demande ce parent. Toutefois, la direction informe le CÉ que le budget ne permettrait pas, pour l'instant, d'étendre les heures d'ouverture. Il faudrait alors penser à fermer plus tôt (ce qui semble impossible étant donné le nombre de parents qui sont déjà en retard chaque jour). La direction souligne la possibilité de sonder les parents quant à leurs besoins. Néanmoins, les membres du CÉ s'entendent à l'effet que, s'il est impossible d'offrir ce service pour l'instant, il est préférable de ne pas ouvrir la porte à ce changement en sondant les parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Activités à venir</b></li> </ul> <p>J. Laquerre est présentement en congé, elle sera absente pour un temps indéterminé. Les activités à venir seront donc présentées lors d'un prochain CÉ. Aussi, la direction souligne que son absence a d'importantes répercussions, puisque c'est SFS qui reçoit les autres écoles pour la semaine de relâche. Le traitement des inscriptions des élèves d'autres écoles ainsi que le nombre d'éducatrices à déterminer sont pour l'instant en suspens... À suivre.</p>	Information	
11.	<p><b>Représentant des parents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concernant le plomb dans l'eau des écoles, une présentation de la procédure a été faite au CP (PowerPoint disponible). Une campagne d'échantillonnage est maintenant lancée : 2 écoles par jour seront testées et, avec l'aide des autres commissions scolaires, toutes les écoles devraient avoir été testées en juin 2020. Dès l'obtention des résultats, la CSDM enverra ses chiffres au Ministère ainsi que ses recommandations.</li> <li>- Un comité consultatif sur la douance sera créé.</li> <li>- Une résolution prise en novembre 2018 (liée à une motion de blâme au sein du comité exécutif du CP) a été rappelée, mais le comité exécutif du CP a proposé de maintenir le dépôt sur le bureau (soit de ne pas y toucher) : après une demi-heure de discussion, le CP appuie la proposition.</li> </ul>		
12.	<p><b>OPP</b></p> <p>Lors de la tenue de Solaneige, l'OPP aimerait vendre du</p>		3

	<p>café Bailey's.</p> <p>Il est proposé d'autoriser la vente de cafés alcoolisés lors de l'activité Solaneige pour un maximum de 5\$ l'unité.</p> <p>Proposé par B. Marton. Appuyé par M. Filiatreault.</p>		
13.	<p><b>Fondation</b></p> <p>Environ 4000\$ ont été remis pour l'achat de livres, à raison de 50\$ par professeur ou professionnel, à dépenser chez le fournisseur de son choix.</p>		
14.	<p><b>Varia</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Nouvelle brigadière</b></li> </ul> <p>Tout va (enfin!) pour le mieux.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Côté cour / côté jardin (camp de jour)</b></li> </ul> <p>La direction n'a reçu aucune demande de cet organisme concernant la tenue d'un camp de jour cet été. La représentante de l'organisme Petite Côté vérifiera aussi de son côté (en date du 24 janvier, l'organisme a confirmé n'avoir reçu aucune demande pour 2020).</p>	Information	5

Préparé par G. Lemoine, le 24 janvier 2020.

« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. »

(Loi 180, article 64)